

**De:** ARS-BFC-PEPS  
**Envoyé:** lundi 24 février 2025 15:08  
**À:** ARS-BFC-PEPS  
**Objet:** 25-02-24 - [Rougeole] Recrudescence de cas importés du Maroc

---

**De :** ALERTE <[alerte@sante.gouv.fr](mailto:alerte@sante.gouv.fr)>  
**Envoyé :** lundi 24 février 2025 14:21  
**Cc :** ALERTE <[alerte@sante.gouv.fr](mailto:alerte@sante.gouv.fr)>  
**Objet :** [Rougeole] Recrudescence de cas importés du Maroc

Bonjour,

Nous observons actuellement une recrudescence de cas de rougeole importés du Maroc. En effet, le Maroc fait face à une recrudescence des cas de rougeole qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis septembre 2023. L'épidémie a atteint un niveau historique et totalise près de 25 000 cas suspects dont 6 300 cas confirmés et 120 décès. Cette situation appelle à notre vigilance en cette période de vacances scolaires, où les déplacements et les regroupements familiaux peuvent favoriser la propagation du virus. Une campagne nationale de rattrapage vaccinal pour les enfants de moins de 18 ans a été organisée du 28 octobre 2024 au 27 janvier 2025 par les autorités marocaines afin d'enrayer la propagation du virus.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous faire part des actions de communication et de sensibilisation mises en place par le niveau national :

- Santé publique France a publié le 14 février [une actualité](#) sur son site internet relayée sur les réseaux sociaux du Ministère chargé de la santé et de Santé publique France ;
- Mise à jour du site vaccination info-service : [Rougeole | Vaccination Info Service](#) ;
- Affichage aux aéroports (en cours).

Nous vous invitons à diffuser ces informations dans vos réseaux et à encourager les professionnels de santé à vérifier le statut vaccinal de leur patientèle et le cas échéant procéder à un rattrapage vaccinal selon les recommandations du [calendrier vaccinal en vigueur](#).

Nous vous rappelons par ailleurs que les recommandations aux voyageurs prévoient, dans un contexte de voyage en pays d'endémie, **l'administration d'une dose de vaccin ROR** pour les nourrissons dès l'âge de 6 mois (ces enfants devront par la suite recevoir deux doses de vaccin ROR trivalent selon le calendrier vaccinal (1 dose à l'âge de 12 mois, puis une dose entre 16 et 18 mois) ainsi que pour les personnes nées avant 1980 non protégées contre la rougeole (sans antécédent connu de rougeole ou non vaccinées antérieurement).

Nous vous remercions pour votre mobilisation.

Bien cordialement,

**CORRUSS**

Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (*certifié ISO 9001:2015*)  
Direction générale de la santé | Centre de crises sanitaires (CCS)  
14, avenue Duquesne, 75007 Paris  
Tél : 01 40 56 99 99  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)